

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2007**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - GEORGES Y. - LE FOLL M. - COLLOBERT H. - HENRY B. - FREMONT L.- THOMAS D. (Adjoints) – LE ROUX P. - GUENNIC M TH. - LE VEZOUET JP. - ANGER M. - KERHERVE J. - JONET S. – Mme PERSONNIC A. – M. LE BAIL M. - Mme JOUANIGOT A. – M. RICHARD G. - Mme MABIN B.

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme MONNIER M. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.  
M. SALAUN JC. qui donne pouvoir à M. LE FOLL M.

### **ABSENTS :**

M. LE MARREC Y.  
M. PLOUX G.

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance

## **I Classement dans le domaine public de la parcelle AP 277**

M. Yves GEORGES fait part que la commune a acquis la parcelle AP 277, qui correspond aux voies desservant le lotissement de Parc Marvail, à savoir : impasse des rochers et impasse Moulin Tanaff.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de classer cette parcelle dans le domaine public.

## **II Route du Rucaër – extension du réseau d'éclairage public**

M. Yves GEORGES explique qu'un devis a été établi par le SDE pour l'extension de l'éclairage public route du Rucaër, soit 7 poteaux d'une hauteur de 9 m, pour un coût de 31 500 €TTC, dans le cadre de la réalisation de la résidence de tourisme ; la participation de la commune serait de 18 900 €TTC. Mme Armelle JOUANIGOT émet des doutes quant à la réalisation de la résidence de tourisme ; Marcel LE FOLL lui précise que les travaux de

défrichage du terrain ont commencé. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour passer commande auprès du SDE.

### **III Projet de périmètre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo – avis du conseil**

M. Pierre SALLIOU fait part que dans le cadre de la reconquête de la qualité des eaux, le préfet des Côtes d'Armor demande aux communes de délibérer sur un périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Argoat-Trégor-Goëlo. Ce périmètre regroupe 114 communes. A terme, le SIAT disparaîtra. A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la délimitation de ce périmètre.

### **IV Communauté de communes de GUINGAMP – extension des compétences**

M. Pierre SALLIOU fait part que la communauté de communes de GUINGAMP par délibération du 27 septembre 2007 a décidé d'adhérer aux 2 syndicats mixtes en charge sur les bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien , et Trieux-Leff-Ic. A l'unanimité, le conseil municipal autorise la communauté de communes à disposer des compétences requises.

### **V Personnel**

- a) Modification de la durée hebdomadaire de service de 2 emplois

M. Hervé COLLOBERT explique que le comité technique paritaire a donné un avis favorable à l'augmentation de la durée hebdomadaire de service de 2 postes concernant 2 adjoints techniques de 2<sup>e</sup> classe à savoir passage de 26h16' à 28h46' pour l'un et de 17h50' à 18h40' pour l'autre. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouvelles mesures à compter du 01 janvier 2008.

- b) Modification du tableau des effectifs

M. Hervé COLLOBERT fait part que le comité technique paritaire a également donné un avis favorable à la suppression de postes existant au tableau des effectifs, mais non pourvus. Suite à la réforme de la catégorie C, qui a pris effet au 01 janvier 2007, le tableau des effectifs est également modifié comme suit :

EFFECTIF	GRADE	DATE D'EFFET
1	Attaché TC	01.08.2007
1	Rédacteur chef TC	01.01.1999
1	Adjoint administratif 1° classe TC	01.01.2007
1	ATSEM 1° classe 33h56'	01.01.2007
1	Adjoint technique PI 1° classe 27h30'	01.01.2007
1	Adjoint technique PI 2° classe TC	01.01.2007
<b>1</b>	<b>Adjoint technique 2° classe 28h46'</b>	<b>01.01.2008</b>
<b>1</b>	<b>ATSEM 1° classe 24h20'</b>	<b>01.01.2007</b>
1	Adjoint administratif PI 2° classe TC	01.01.2007
1	Adjoint administratif PI 1° classe TC	01.01.2007
1	Agent de maîtrise principal TC	01.01.2007
1	Adjoint technique 2° classe 29h08'	01.07.2007
1	ATSEM 2° classe 24h19	01.07.2007
<b>1</b>	<b>Adjoint technique 1° classe TC</b>	<b>01.01.2007</b>
<b>1</b>	<b>Adjoint technique 2° classe 18h40'</b>	<b>01.01.2008</b>
1	Adjoint technique PI 2° classe TC	01.01.2007
1	Adjoint technique 2° classe 20h09'	01.07.2007
1	Adjoint du patrimoine 2° classe TC	01.01.2007
1	Adjoint technique PI 1° classe TC	01.01.2007
1	Adjoint technique 2° classe TC	01.01.2007
<b>1</b>	<b>ATSEM 1° classe TC</b>	<b>01.01.2008</b>
1	Adjoint technique 2° classe 5h56'	01.01.2007

## **VI Communauté de communes de GUINGAMP – rapports annuels 2006**

M. Bernard HENRY présente le rapport annuel 2006 de la piscine. Il est constaté une fréquentation en hausse de 6%, une augmentation des recettes de 2 %, de 3.5 % des dépenses, dues en partie par l'augmentation de l'électricité et du gaz.

M. Guy RICHARD communique le rapport d'activité générale. A la communauté de communes siègent 24 élus, 6 communes sont représentées : Guingamp, Pabu, Ploumagoar, Plouisy, Grâces, St-Agathon, pour une population totale de 20 450 habitants. Pour PABU, 3 élus y siègent. La communauté de communes emploie 60 agents, dont 8 contractuels. Les compétences sont variées : environnement, habitat, activité économique, eau, assainissement, école de musique, politique jeunesse...

M. Yves GEORGES fait part du bilan de l'année 2006 en ce qui concerne les déchets. Depuis l'instauration du tri sélectif, une collecte a lieu par semaine.

M. Pierre SALLIOU donne lecture des rapports concernant le SPANC, l'assainissement collectif, et l'eau potable. Tous ces documents sont en mairie à la disposition du public.

## **VII Subventions complémentaires 2007**

M. Marcel LE FOLL explique que l'Association des Maires de France sollicite une subvention de 742.92 €; cette subvention avait été laissée dans l'attente de la demande de l'association. Dans le cadre du concours des maisons fleuries 2007, M. Marcel LE FOLL propose la somme de 515 € A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces 2 sommes.

## **VIII Salle polyvalente – marché chauffage**

M. Marcel LE FOLL fait part que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 19 novembre dernier a retenu l'entreprise RIVIERE de ST-BRIEUC, la moins disante pour l'installation d'un chauffage électrique à la salle des fêtes, soit : 36 854.89 € A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer ce marché avec l'entreprise RIVIERE.

## **IX Décisions modificatives**

M. Marcel LE FOLL explique que dans le cadre du budget 2007, il est nécessaire de prendre les Décisions Modificatives suivantes :

Budget commune :

### **DM N°1**

Dépenses c/022	- 6 200
Dépenses c/66111	+ 6 200

### **DM N°2**

Dépenses C/2112	+ 20 807.09
Recettes C/1328	+ 20 807.09

### **DM N°3**

Dépenses

011 C/205	+ 3 000 (logiciel cadastre)
C2182	+ 7 000 (tracteur neuf)
012 C/20415	+ 700 (2 mâts)
014 C/2313	+ 50 000 (révision prix mairie)

C/2111	- 17 000 (acquisition de terrains)
C/020	- 38400 (dépenses imprévues)
015 C/2315	- 5 300 (plateau sportif)

Budget lotissement du Rucær 2007

### **DM N°1**

Dépenses C/001	- 28 473.28 (opération d'ordre)
Dépenses C/6522	+ 28 473.28

### **DM N°2**

Recettes C/7015	+ 750 (complément vente lots)
Dépenses C/6522	+ 750

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces décisions modificatives

## **X Questions diverses**

a) Motion – réforme de la carte judiciaire

M. Pierre SALLIOU explique qu'il a reçu du Tribunal de Grande Instance de GUINGAMP une demande de motion en faveur du maintien du TGI. A l'unanimité, moins une abstention, (M. Loïc FREMONT) le conseil municipal se prononce en faveur du maintien du TGI.

b) Personnel – détermination des ratios d'avancement de grade

M. Hervé COLLOBERT explique que le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable à l'application du ratio de 100 % pour tous les grades d'avancement possibles pour 2008. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce ratio.

## **XI Informations**

En réponse à une question de Mme Martine ANGER sur le devenir de la maison « L'ANTON », M. Pierre SALLIOU précise que l'Office HLM s'apprête à lancer les marchés.

Pour le Chemin des Capucins, M. Pierre SALLIOU donne lecture du courrier adressé par la mairie aux riverains. Du fait qu'un seul des 7 propriétaires concernés refuse que ce chemin devienne public, la commune n'interviendra d'aucune manière pour sa réfection. M. Pierre SALLIOU ajoute qu'éventuellement les riverains concernés pourraient se constituer en association.

En réponse à une question de M. Jean KERHERVE, relative à la maison du Croissant, M. Pierre SALLIOU fait part que le prix de vente a été revu à la baisse passant de 135 000 € à 115 000 € et qu'il n'y a pas d'acquéreur pour l'instant.

M. Hervé COLLOBERT annonce que le 6 décembre prochain à 10H30 aura lieu une commémoration au monument aux morts, organisée par la gendarmerie de Chateaulin à la mémoire de M. Robert LOAS, dont le nom figure sur le monument aux morts.

Suite à l'intervention de M. Jean KERHERVE, concernant le délaissé communal au Petit Kermin, M. Pierre SALLIOU répond que la commune ne reviendra pas sur la décision prise lors de conseil du 8 octobre dernier, à savoir vente par la commune de ce délaissé au prix de 31 € le mètre carré.